

AUDIT SYNTHESE

15/17, rue Marsollier

75002 PARIS

*Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Paris*

ADN PARIS

109, rue de Courcelles

75017 PARIS

*Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Paris*

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY-LE-FRANCOIS

Société Anonyme à directoire

5, rue du Helder

75009 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale du 30 juin 2025 – résolution n°15

AUDIT SYNTHESE

15/17, rue Marsollier

75002 PARIS

*Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Paris*

ADN PARIS

109, rue de Courcelles

75017 PARIS

*Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Paris*

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY-LE-FRANCOIS

Société Anonyme à directoire

5, rue du Helder

75009 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale du 30 juin 2025 – résolution n°15

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer pour une durée de 18 mois à compter de la Date de Réalisation de l'Apport, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris, le 6 juin 2025

Les commissaires aux comptes

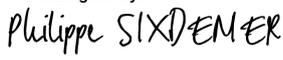
AUDIT SYNTHESE

Signé par :

1F1F627C312249B...

Frédéric VELOZZO

ADN PARIS

DocuSigned by:

1A35C22A096B4FD...

Philippe SIXDENIER